

## Bases hors taxes, applicables aux consommations domestiques

Extrait de la Délibération du 13 mars 2023

(Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026)

### Au profit d'Angers Loire Métropole

<b>EAU</b>	<b>1,58 € le m<sup>3</sup></b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>1,61 € le m<sup>3</sup></b>
Frais fixes annuels * :	<b>Branchement de 20 mm</b> (compteur de tout type) <b>40 €</b>

\*Ces frais sont facturés suivant le temps écoulé et le diamètre du branchement, voir détail au verso.

### Au profit de tiers

Redevance annuelle au m <sup>3</sup> reversée à l'agence de l'eau	Redevance performance des réseaux d'eau potable	<b>0,021 €</b>
	Redevance consommation d'eau potable	<b>0,32 €</b>
	Redevance performance des systèmes asst	<b>0,13 €</b>

### Exemple d'une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> avec un branchement de 20 mm, pour une période d'un an

Redevances	M <sup>3</sup>	Prix Unitaire	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
Eau	120	1,58	189,6	5,5%	10,43	200,03
Frais fixes annuels			40	5,5%	2,20	42,20
Assainissement	120	1,61	193,2	10%	19,32	212,52
Performance eau	120	0,021	2,52	5,5%	0,14	2,66
Consommation eau	120	0,320	38,4	5,5%	2,11	40,51
Performance asst	120	0,130	15,6	10%	1,56	17,16

Soit 422,80 € H.T. au profit d'Angers Loire Métropole et 56,52 € H.T. au profit de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

**T.T.C. 515,08 €**

Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites, visibles ou non. Aussi, nous vous conseillons de faire de fréquentes lectures de votre compteur, afin de pouvoir détecter le plus rapidement possible l'existence de débits anormaux.

## Autres tarifs (HT)

**Frais fixes** : facturés selon le diamètre du branchement et le temps écoulé

15 mm & 20 mm	<b>40 €</b>	125 mm	<b>530.5 €</b>
30 mm & 40 mm	<b>80,9 €</b>	150 mm	<b>555 €</b>
50 et 60 mm	<b>277,5 €</b>	200 mm	<b>664 €</b>
80 mm	<b>319,5 €</b>	250 mm	<b>830 €</b>
100 mm	<b>439,5 €</b>	300 mm	<b>1 257 €</b>

## Prestations diverses (tarifs HT)

### Service de l'Eau

Abonnement - Frais de dossier	<b>27,9 €</b>	Suppression de branchement	<b>gratuit</b>
Forfait relevé - facturation	<b>50,3 €</b>	Prise d'eau à compteur (2 constats)	<b>70,2 €</b>
Forfait mise en service (ouverture, fermeture, déplacement)	<b>56,8 €</b>	Dispositif de puisage - location/semaine	<b>12 €</b>
Pose/Dépose de compteur	<b>97,5 €</b>	Essai de poteau d'incendie	<b>98 €</b>
Contrôle des puits, forages et récupérateurs d'eau de pluie avec usage à l'intérieur du bâtiment		Avec rejet au réseau d'assainissement	<b>137,2 €</b>
		Sans rejet au réseau d'assainissement	<b>117,9 €</b>
Pénalités pour vol d'eau sur la voie publique	<b>1 450 €</b>	Pénalités défaut d'accessibilité ou obstruction contrôle (forfait mensuel)	<b>195 €</b>

### Service de l'Assainissement

#### DÉBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT (intervention + déplacement)

Intervention de l'hydrocureuse (tarif horaire)	Du lundi au samedi (1h d'intervention)	<b>152,2 €</b>
	Dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	<b>220,2 €</b>
	La nuit de 22h à 6h (1h d'intervention)	<b>242,2 €</b>
Déplacement de l'hydrocureuse	Forfait de déplacement (1/2h)	<b>57,8 €</b>

#### PRESTATIONS DIVERSES

Déversement des produits de vidange (la tonne apportée)	<b>16,2 €</b>
Déversement des produits de curage (la tonne apportée)	<b>48 €</b>
Déversement de graisse (la tonne apportée)	<b>13,1 €</b>
Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements	<b>236,9 €</b>
Vérification des installations existantes	<b>113,6 €</b>
Pénalités défaut d'accessibilité ou obstruction contrôle (forfait mensuel)	<b>195 €</b>

### Assainissement non collectif

#### PRESTATIONS DIVERSES

	< 20 EH	> 20 EH
Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées	<b>107,1 €</b>	<b>171,7 €</b>
Contrôle périodique du bon fonctionnement	<b>90,9 €</b>	<b>136,35 €</b>
Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	<b>121,2 €</b>	<b>181,8 €</b>